



Syndicat mixte fermé de la charte intercommunale de développement de Crisenoy - Fouju - Moisenay (Siren : 257704429)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Syndicat mixte fermé
Syndicat à la carte	non
Commune siège	Moisenay
Arrondissement	Melun
Département	Seine-et-Marne
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	23/04/1990
Date d'effet	23/04/1990

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Même nombre de sièges
Nom du président	M. Michel LE FLEM

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	Mairie
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	77950 MOISENAY
Téléphone	01 64 81 21
Fax	01 60 69 9
Courriel	mairie-de-moisenay@wanadoo.fr
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Contributions budgétaires des membres
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	14 118
Densité moyenne	75,73

Périmètres

Nombre total de membres : 3

- Dont 2 communes membres :

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
77	Champdeuil (217700814)	697
77	Fouju (217701952)	583

- Dont 1 groupement membre :

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature juridique
77	CC Vallées et Châteaux (247700040)	CC

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 3

Compétences exercées par le groupement
Développement et aménagement économique - Création, aménagement, entretien et gestion de zone d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique <i>-aboutissement des projets de création de la zone principale d'activité économique et la zone adjacente d'accueil et de tourisme décidés au travers de la Charte -suivi du développement de la zone et la gestion qui s'y rapporte -fixera notamment par convention avec l'aménageur ou le lotisseur privé de la zone le périmètre de ladite zone et le dossier technique, qualitatif et quantitatif relatif à son aménagement sur les trois volets en cause (parc d'activités, tourisme, loisirs), -si la réalisation de zone d'activité économique en cause s'effectue sous forme de Z.A.C. le syndicat sera compétent pour mener la procédure conformément notamment aux articles L.311-1 et suivants du code de l'urbanisme, -en tant que de besoin, l'adhésion aux présents statuts vaut délégation au bénéfice du syndicat de tous pouvoirs relatifs à la création et à l'exécution de la Z.A.C. des Bordes déterminée, -peut fournir des subventions ou effectuer lui-même des travaux d'intérêt commun dans la zone proprement dite ou sur le territoire des Communes dans la mesure où ces travaux présentent une utilité pour le développement de la zone et où l'accord de la ou des Communes concernées a été obtenu,</i> Par substitution
Aménagement de l'espace - Schéma de secteur <i>-prise en compte de ces projets dans les documents d'urbanisme locaux et supra communaux (P.O.S., S.D.A.B.C., S.D.R.I.F.)</i>
Développement touristique - Tourisme <i>toujours dans le cadre de la gestion de la zone, le syndicat pourra mener toute opération de promotion touristique de la zone ou des Communes membres de façon à en assurer le développement,</i> Par substitution

Adhésion à des groupements

Pas d'adhésion à un groupement

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2015 - millésimée 2012)